

Valorisation des Compétences (VC) et la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Deux dispositifs qui peuvent vous permettre de:

- I Evoluer dans votre parcours professionnel
- Maintenir ou trouver un emploi
- I Alléger une formation qualifiante
- Augmenter ou renforcer votre mobilité professionnelle

Votre carnet de bord professionnel peut être un support de réflexion dans le cadre de ces démarches.

Qu'est-ce que la Validation des Compétences (VC)?

Il s'agit d'une reconnaissance officielle des compétences pour les personnes ayant de l'expérience professionnelle mais pas de diplôme ou certificat qui y correspond.

Via l'obtention de «titres de compétence» après différents tests, le travailleur possède une preuve officielle de ses capacités à exercer un métier.

La validation des compétences est destinée aux personnes de plus de 18 ans et résidant en Belgique. Cette démarche est gratuite, toujours volontaire et confidentielle.

Exemples de titres de compétences:

- I Aide-comptable
- Aide-cuisinier-ière en collectivité
- I Aide-ménager-ère
- I Employé·e administratif·ive
- I Tuteur·rice en entreprise





Intéressé? Pour plus d'infos, consultez la plateforme www.validationdescompetences.be

Qu'est-ce que la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE)?

Il s'agit d'un accompagnement pour la reconnaissance de l'expérience professionnelle. Elle permet de faciliter le parcours de formation qualifiante en prenant en compte les compétences issues de l'expérience personnelle et professionnelle. Si certains acquis ont été valorisés, la formation à suivre est alors adaptée, c'est-à-dire plus courte et/ou moins lourde.

Cette démarche est gratuite, toujours volontaire et confidentielle.



Intéressé? Pour plus d'infos, consultez la plateforme www.mesetudes.be

Annexe **D5 – 33**

D